



**lucia**  
votre énergie

158, allée des Ecureuils  
34980 Saint-Gély-du-Fesc  
Tél. : 04 67 66 67 68  
Fax : 04 67 66 67 99  
E-mail : contact@lucia-energie.fr

A7429

21 JUIN 2009

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### Conseil d'Administration du 3 Juin 2009

-----  
L'an Deux Mille Neuf,  
Le Trois Juin, à 10 heures,  
A SAINT GELY DU FESC (34980), 158 Allée des Ecureuils,  
Les administrateurs de la société LUCIA SAS se sont réunis en  
Conseil d'Administration sous la présidence de Monsieur Dominique  
PONCE, Président.

.../...

#### Nomination d'un Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Edouard MASSIN, démissionnaire :

Le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur Edouard MASSIN de son poste de Directeur Général Délégué avec effet à ce jour. Il donne lecture de la lettre que ce dernier lui a adressée. Monsieur MASSIN l'avait préalablement informé de l'impossibilité de poursuivre cette mission, étant appelé à d'autres fonctions au sein du groupe partenaire.

Monsieur NORMAND présente la candidature de Madame Michèle PICHOU proposée par le Groupe Industriel au poste de Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur MASSIN. Le Président propose de mettre aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour. L'assemblée choisit de voter à main levée :

Nomination à compter de ce jour, 3 Juin 2009 et pour une durée indéterminée, de Madame Michèle PICHOU, née ARRAGAIN le 27 Février 1956 à Nevers et domiciliée 32 Avenue Saint Exupéry - 31520 RAMONVILLE ST AGNE, au poste de Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Edouard MASSIN démissionnaire.

Madame Michèle PICHOU a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées, ayant précisé qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts en vigueur pour l'exercice desdites fonctions.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ne pas rémunérer le Directeur Général Délégué pour l'exercice de ses fonctions.

.../...

-----  
Pour copie conforme,  
St Gély du Fesc, le 3 Juillet 2009

  
Le Président,  
Dominique PONCE